RÉVÉLATIONS DE RIOM

La France est entrée en guerre avec 95 bombardiers

Les enquêtes effectuées par la Cour suprême de Riom en ce qui concerne les responsables de la défaite française se poursuivent. Elles sont beaucoup plus importantes qu'on aurait pu le supposer au début. Au mois de décembre 1940, on a entendu plus de 200 témoins. A la suite de cela, le début du procès était attendu pour janvier 1941. Il n'en fut rien. Février se passa également sans que l'opinion publique, qui demanda que le procès commence, ne soit contentée. Des doutes s'élevèrent dès ce moment concernant les intentions du gouvernement de Vichy. On craignait fort que le procès n'aurait jamais lieu et ces suppositions furent fortement nourries par des nouvelles répandues à ce moment-là : Daladier et d'autres ex-ministres auraient été remis en liberté provisoire, le maréchal Pétain aurait reçu certains d'entre eux. L'ambassadeur américain à Vichy chercherait à frayer avec ces dernières personnalités illustres de la Troisième République.

Jacomet sur le banc des accusés

Certainement, il y a eu une part de vérité dans les nouvelles qui avaient été répandues. Mais il est vrai également que la Cour suprême de Riom poursuit ses enquêtes contre les responsables de la défaite française. Ces jours derniers, elle a fait arrêter Jacomet, ex-contrôleur général du ministère de la Guerre, employé français, qui avait eu une énorme influence pendant l'avant guerre. Les enquêtes qui avaient été faites par ses chefs d'alors, les ministres de l'Air Pierre Cot et Guy La Chambre, avaient appris suffisamment de choses à la Cour, pour justifier cette nouvelle arrestation. Qui sait si Jacomet est le dernier à être sorti de la masse anonyme pour paraître sur le banc des accusés aux côtés de Daladier, Reynaud, Blum, Guy La Chambre, Mandel et le général Gamelin ?

Pouvoir énorme

Jacomet était non seulement contrôleur général, mais également secrétaire général du ministère de la Guerre et de la Défense nationale. Il était en quelque sorte ministre tout en étant employé, car, d'après les règles de la démocratie et du parlementarisme, les véritables ministres ne font qu'aller et venir. Il était également avec les officiers de l'état-major français, un des conseillers du ministre de la Défense nationale, et se trouvait par conséquent sur pied égal avec les membres du Comité de la défense nationale, dont le président était le maréchal Pétain. Sa puissance et son influence furent encore accrues par le decret du 20 mars 1939 qui institua une direction unique de la production du matériel de guerre. Cette dernière lui fut confiée en tant que secrétaire général de la defense nationale. Néanmoins, cela ne lui suffisait pas encore. Son ambition était de devenir ministre de l'Armement. C'est là qu'il échoua.

Jacomet, ex-contrôleur général du ministère de l'Air, secrétaire général du ministère de la Guerre et de la Défense nationale, membre du Comité de défense nationale, directeur responsable de la production et du matériel de guerre, se trouve actuellement sous les verrous.

Guy La Chambre a menti

Jusqu'à l'heure actuelle, peu de choses seulement sont connues par le public quant aux enquêtes faites par la Cour de Riom. Ce n'est que tout récemment qu'un collaborateur du « Matin » a réussi à obtenir quelques renseignements de source autorisée. Ce qu'il publie dans son journal nous fait voir, une fois de plus, la responsabilité énorme des « potentiaires » français. Les trois juges chargés successivement des enquêtes sur Pierre Cot et Guy La Chambre ont fait part au « Matin » de quelques résultats qui dépassent tout ce qui a été connu jusqu'à présent, quant aux fautes et préparatifs insuffisants de la France. A présent, la Cour suprême de Riom est persuadée que la défaite de la France est due essentiellement à celle de l'aviation française. « Nos aviateurs ont combattu contre un ennemi sept fois supérieur ». Un document appartenant à l'état-major français a constaté que, le 10 mai 1940, l'aviation française disposait, en tout et pour tout, de trente et un bombardiers de jour et de soixante-quatre bombardiers de nuit. Il faut ajouter 420 appareils de chasse. La France ne possédait pas de Stukas.

Le juge de la Cour suprême de Riom qui a fait cette déclaration ajouta textuellement : « Dans la séance secrète tenue par le Conseil suprême de la défense nationale en date du 23 août 1939 et au cours de celle du mois de février et de mars 1940 le ministre Guy La Chambre a donné des chiffres inexacts et le commandant Grobbe, inspecteur technique de l'aviation, député et vice-président de la commission de l'aviation, a dit au juge d'instruction de Riom qu'à son avis Guy La Chambre a fait sciemment ces fausses déclarations. Par ces mensonges, il a fortement influencé les résultats du Conseil supérieur de la Défense nationale, obtenus par le vote du 23 août 1939 et d'après lesquels la France irait au secours de la Pologne, conformément à ses engagements.

Wuillemin aurait changé d'idée

Guy La Chambre déclara, lors des enquêtes, que ces chiffres lui avaient été donnés par les généraux Wuillemin et Bergeret. Néanmoins, d'après les déclarations du correspondant du « Matin », cette affirmation n'a pas pu être prouvée d'une façon aussi précise que l'ex-ministre l'aurait souhaité. Par ailleurs, Georges Bonnet, l'ex-ministre des Affaires étrangères de France, a fait la déclaration suivante : « Le 27 septembre 1939, j'ai dit au Conseil des ministres : « Messieurs, il y a six mois, j'ai demandé au général Wuillemin quelle serait la position de notre aviation par rapport à l'aviation allemande en cas sérieux ? Il me répondit que notre aviation serait anéantie en l'espace de quinze jours. Il y a trois semaines, j'ai posé la même question au général Wuillemin, revenant d'une visite faite à l'aviation allemande. Il me donna la même réponse. Par ailleurs, cependant, le général Wuillemin, lors d'une séance du Conseil supérieur de la défense nationale, a déclaré que l'aviation était prête. Je ne sait pas pour quelle raison le général Wuillemin a changé d'idée en si peu de temps ».

Ceci doit en effet être éclairci. Riom arrivera peut-être à fournir des précisions. Cependant, Riom ne jugera pas la cause de l'entrée en guerre ni de la défaite française. La Cour suprême aura à prononcer des jugements là où il y a eu des machinations criminelles dont le résultat a été désastreux pour la défense du pays. Tout ce que l'enquête a pu établir jusqu'à ce jour, tout ce que les livres et documents ont publié jusqu'à présent, sur le sujet responsabilité de la guerre, tout ce que la presse française écrit presque journellement à ce sujet, fait prévoir qu'un procès juste sera fait au système démocratique corrompu.

La néfaste intrusion des Juifs étrangers en France

Leur influence désastreuse sur l'économie française

D'après des statistiques dignes de foi, il fallait compter au début de cette guerre un étranger pour environ dix Français. Environ un tiers de cette armée d'invasion est composé de Juifs. On a fait les calculs d'après lesquels les étrangers coûtaient environ 143 millions aux Parisiens et environ 1 milliard de francs au pays tout entier, par an.

L'élément étranger s'est vu fortement développé en France durant ces dernières années, surtout par l'arrivée d'innombrables émigrants juifs. L'immixtion de ces derniers aux affaires a fait sensiblement baisser le niveau des affaires déjà fortement ébranlé. Avec leurs méthodes sans scrupules, les usines d'emigrants ont réduit à néant de nombreux artisans et ouvriers français. Quant à eux-mêmes, dès qu'ils avaient assez gagné, ils annonçaient un pourcentage énorme quant aux faillites.

En 1932, les faillites et liquidations des firmes d'émigrants se montaient déjà à 18,5 %.

En 1933, le pourcentage était de 22,4 %.

En 1935, le pourcentage était de 25,5 %.

L'anéantissement du petit commerçant faisait intégralement partie du programme juif du front populaire, et le porte-parole Léon Blum a écrit dans le « Populaire » du 29 décembre 1932 : « Les petits commerçants présentent des anachronismes. Ils sont appelés à disparaître et cela vaut mieux dans leur propre intérêt ainsi que dans celui du consommateur. »

18.000 magasins sont tombés victimes de cette politique dans la seule région parisienne en 1938. La plus grande concurrence a été faite aux petites entreprises par les « Prisunics », juifs Horst-Muz, dont il existe environ 300 succursales en France. Les magasins de vivres, les restaurants et les hôtels sont un monopole exclusif de la firme juive Potin.

Quelques branches commerciales sont presque entièrement aux mains des Juifs. Il en est ainsi pour le commerce des diamants et celui des fourrures, que les Juifs occupent à 90 %. A Paris seul, il y a environ 1.200 marchands de peaux et fourrures. De même, le commerce des meubles est assuré à 90 % par des Juifs. Les bijoutiers, les orfèvres et les opticiens sont pour 75 % des Israélites. Le commerce en gros des tissus est pour 97 % et celui des bas et de la mercerie en gros pour 98 % entre les mains des Juifs.

Il y a un danger non seulement au point de vue du commerce, mais également en ce qui concerne les professions académiques. Ce sont justement ces dernières qui attirent le plus de Juifs à part le commerce.

En 1911, les Juifs représentaient seulement 2,5 % du Corps médical parisien. En 1931, ce fut 10 %, en 1938, 35 %. D'après les dernières statistiques, le pourcentage des médecins juifs pour le département de Seine-et-Marne se monte à 25 %, celui de la France tout entière à 15 %. En 1937, le pourcentage des médecins étrangers naturalisés juifs était de 83 %.

LA VÉRITÉ SUR HESS

New-York, 16. — Les journaux new-Yorkais du soir publient en vedette une information londonienne de « l'United Press » intitulée « La vérité sur Hess ».

D'après des informations dont on dispose, il est prouvé qu'Hess est toujours un disciple passionné d'Hitler, peu importe qu'il soit venu comme apôtre sincère de la paix ou comme agent d'une intrigue nazie.

Hess croit que l'Allemagne est invincible et que si la guerre continue, l'Angleterre sera détruite. Il est persuadé que Churchill et quelques-uns de ses satellites sont les seuls Anglais qui veulent prolonger la guerre.

On est d'avis que bientôt Churchill mettra le peuple britannique en garde d'adopter une attitude sentimentale envers Hess.

UNE OPINION ALLEMANDE

Berlin, 16. — Dans un long article la correspondance « Dienst aus Deutschland » s'occupe du cas Hess.

La correspondance constate, au début de l'article, que l'affaire Hess et ses suites possibles sont considérées à Berlin avec le plus grand calme.

Cette attitude se base sur le fait que le vol fantastique vers l'Angleterre a été pleinement élucidé tant au point de vue personnel que politique.

Il s'agit, ainsi qu'il ressort de déclarations allemandes compétentes d'un cas personnel tragique qui n'a absolument rien à voir avec la politique allemande.

Du côté allemand, on a en outre la conviction que Rudolf Hess, aussi dépourvue de tout sens de la réalité qu'ait pu être son entreprise, n'a pas obéi à un mobile malhonnête et que quant à lui et pour autant qu'il dispose de son libre arbitre, il ne fera rien et ne déclarera rien en Angleterre qui puisse léser les intérêts du Reich.

Tous ces motifs étant donnés, poursuit la Correspondance, on est d'avis à Berlin que le cas Hess ne réalisera pas pour l'Angleterre les grandes espérances qui ont surgi aux premières heures de la surprise sensationnelle.

Du côté allemand, on présume cependant que M. Churchill ne se fera guère de scrupule pour déformer le sens de l'acte accompli par Rudolf Hess, de recourir à ses méthodes brutales et d'abuser du sort tragique de Rudolf Hess.

LA HOLLANDE ET L'ANGLETERRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

» La marine hollandaise donnera toutes les instructions utiles pour l'installation et la manœuvre des canons. On pourra se servir des instructions anglaises. Moi-même j'ai déjà donné des ordres à notre attaché militaire à Londres, tout en lui demandant de me donner des renseignements au sujet de ces cours (anglais) dès que ceux-ci auront commencé ».

Ensuite, l'amiral Fürstner décrit en détail les instructions qui devaient être données aux différents équipages des navires marchands hollandais et il conclut : « Le directeur de l'école supérieure a été chargé d'organiser un exercice cartographique sur le thème d'une guerre de la Hollande et de l'Angleterre contre l'Allemagne ».

Le message du Maréchal Pétain au peuple français

Ce qu'en en pense à Berlin

Berlin, 16. — A Berlin, on a pris connaissance avec un vif intérêt de l'allocution radiodiffusée, adressée hier au peuple français par le Maréchal Pétain, chef de l'Etat.

Ce discours est considéré par les milieux politiques berlinois comme une manifestation de la France en faveur de la collaboration européenne.

La Wilhemstrasse est d'avis que les déclarations du Maréchal Pétain équivalent à un désaveu des influences étrangères à l'espace vital européen.

2 tués et 16 blessés par une explosion à Paris

Paris, 16. — Une grave explosion s'est produite dans un laboratoire de la ville. Deux mécaniciens ont été tués et 16 personnes gravement blessées.

L'évacuation de Gibraltar

Rome, 16. — On mande d'Algésiiras que l'évacuation de Gibraltar se poursuit sur un rythme accéléré.

LE CANAL DE SUEZ

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le 5 janvier de cette année, il obtint du Statthalter égyptien SAID PACHA, l'autorisation de la constitution de la **Société du Canal de Suez** à laquelle SAID PACHA, loua le terrain, pour la construction du canal pour une durée de 99 ans.

Après 10 années de travail, le **Canal de Suez** fut inauguré solennellement le 17 novembre 1869, en présence de nombreuses personnalitées européennes.

Les frais de construction, qui avaient atteint **640 millions de francs** avaient été supportés en majeure partie par la **France.**

Si grands qu'eussent été les mérites de FERDINAND DE LESSEPS, dans la construction du canal, ses erreurs dans la cession des actions furent telles, qu'elles coûtèrent à la **France,** sa possession.

DE LESSEPS, qui certes n'avait pu prévoir ce développement avait notamment vendu une partie des actions, non à des actionnaires, mais les avait portées au compte de SAID PACHA.

Le successeur de SAID PACHA, à qui échut le paquet d'actions, après une décision de NAPOLÉON III, était un seigneur, aimant l'apparât et prodigue, qui amoncela sur ses épaules une dette énorme.

L'Angleterre aux aguets

L'Angleterre se servit de cet homme, pour acquérir l'influence sur le **Canal de Suez.**

Car après l'achèvement du canal, qu'elle n'avait jamais voulu, **l'Angleterre** dût s'adapter aux faits acquis.

Tous les obstacles soulevés, notamment auprès de la **Sublime Porte** à **Constantinople** avaient été inutiles.

Le canal était devenu une réalité.

Le fait était aussi qu'il se trouvait sous l'absolue domination des Français.

De nouveau, un Napoléon était en train de hisser le drapeau tricolore sur le **Nil** et de se placer ainsi entre **l'Angleterre** et les **Indes.**

C'était pour l'Empire, une situation dangereuse.

Il ne pouvait que plus souhaiter un affaiblissement de la **France,** lorsque NAPOLEON fut battu par l'**Allemagne Prusienne** en 1870-71.

La défaite de la **France,** venant tout à fait à propos, pour cette raison, exceptionnellement, l'**Angleterre** n'intervint pas et laissa les choses suivre leurs cours.

Il lui fut des plus agréables, qu'ISMAIL PACHA, le prodigue du **Nil,** menât les choses de la façon la plus insensée.

Le 1863 à 1876, la dette de l'**Etat égyptien,** monta de **3 millions** à **98 millions de livres sterling.**

Maintenant le dominateur de l'**Egypte,** était si ferme au poste, que l'**Angleterre** pouvait négocier, d'autant plus qu'elle n'avait plus à craindre la **France,** battue par l'**Allemagne.**

Intervention et succès

En 1875, le Président du Conseil juif, de la **Grande-Bretagne** — DISRAELI — LORD BEACONSFIELD — acquit, avec l'aide de LORD ROTSCHILD de la banque juive ROTSCHILD de Londres, pour **4 millions de livres sterling,** le paquet d'actions d'ISMAIL PACHA, qui représentait une valeur de **176.602.500 francs** — et fut ainsi d'un seul coup en possession de la moitié de toutes les actions du **Canal de Suez.**

Quelques années plus tard, en juin 1878, l'**Angleterre** occupa **Chypre** et se créa ainsi en **Méditerranée orientale,** la base, pour sa sécurité contre l'**Egypte** et la **Turquie.**

Le port important d'**Alexandrie** n'était pas encore entre les mains britanniques et l'**Egypte,** même n'était pas encore politiquement soumise.

Mais le prétexte ne devait pas tarder à être trouvé.

Le peuple opprimé, des Fellahs se souleva.

Dans la révolte des **Européens** périrent, les Fellahs voyant en eux les accapareurs.

L'**Angleterre** intervint.

Les 11 et 12 juillet 1882, la Flotte anglaise bombarda la ville et le port d'**Alexandrie** et débarqua des troupes, qui occupèrent **Alexandrie** d'abord et ensuite **Le Caire.**

Le 13 septembre 1882, ces troupes battirent les **Egyptiens,** près de **Fell-el-Kébir** et prirent toute l'**Egypte** en possession.

Depuis lors l'**Angleterre** est maîtresse de l'**Egypte.**

Les Fellahs sont opprimés maintenant en faveur de la bourse des « nobles lords et gentleman de la Cité de Londres » et de leurs amis et associés juifs.

En 1904, l'**Angleterre,** conclut un traité avec la **France,** d'après lequel celle-ci renonce à toute revendication sur l'**Egypte.**

C'est ainsi que l'**Angleterre** est entrée en possession du **Canal de Suez.**

Pour tranquiliser l'opinion mondiale, la domination a été certes masquée par toute une série de pactes et accords.

Mais cette fois, les troupes germano-italiennes sont au seuil de l'**Egypte.**

Aujourd'hui, où l'on reconnaît à **Londres,** quelles suites et répercussions dangereuses, a eue la déclaration de guerre du 3 septembre 1939, on voudrait volontiers tourner en arrière la roue de l'Histoire.

Mais il est trop tard.

Le devenir de guerre et mondial, suit son cours, irrésistiblement, sans compromis et atteindra ceux qui de façon irresponsable et légère ont déchaîné cette guerre, les excitateurs à la guerre de la **Tamise** et leurs auxiliaires juifs ».

La couronne de Croatie est offerte à un Prince italien

Rome, 17. — Le communiqué officiel suivant a été publié vendredi soir à propos du règlement futur des relations entre l'Italie et la Croatie et de la cession de la couronne royale de Croatie à un prince de la Maison de Savoie.

« Dimanche, une délégation croate conduite par M. Ante Pavelitch, arrivera à Rome, pour prier S. M. le Roi et Empereur Victor-Emmanuel III de désigner le prince de la Maison de Savoie qui portera la couronne de Croatie. En même temps, la délégation signera à Rome quelques conventions politiques, économiques et territoriales importantes. »

COMMENTAIRES ITALIENS

Rome, 17. — Les milieux compétents italiens ont fait aujourd'hui la déclaration suivante au sujet de la restauration de la monarchie croate annoncée hier par la voie d'une communication officielle. « La proclamation qui annonce la restauration de la couronne de Zvonimir et l'avènement d'un nouveau royaume de Croatie, constitue un événement européen de la plus haute importance, de nature à exercer une influence profonde et bienfaisante sur la situation politique dans la presqu'île balkanique et dans l'Adriatique. La dynastie indépendante de la Croatie a cessé d'exister il y a 800 ans. En 1.102, la Croatie fut soumise aux rois Magyars. L'importance de la restauration de la couronne croate est évidente. Au cours de sa longue histoire, la Croatie a toujours eu ses regards dirigés vers l'Italie et vers la République de Venise, qui dominait alors la mer Adriatique. L'attirance de l'Italie fut moins forte pendant les périodes où la Croatie faisait partie intégrante d'une plus importante entité politique. Après l'écroulement de l'édifice artificiel du royaume serbo-croate-slovène, provoqué par les armées des puissances de l'Axe, la Croatie indépendante reprend sa tradition d'amitié et de collaboration avec cette puissance à laquelle, naturellement, revient la prédominance dans l'Adriatique, c'est-à-dire avec l'Italie. La restauration de la monarchie en Croatie, eu égard aux circonstances historiques dans laquelle elle se produit et à la part que l'Italie a prise au rétablissement d'une Croatie indépendante revêt pour l'Italie une importance toute spéciale. C'est pourquoi l'Italie suit les événements de Croatie avec la plus grande sympathie et le plus grand intérêt.

Le Gouvernement de Nanking entièrement d'accord avec le Japon

Tokio, 16. — Le porte-parole de l'Office d'informations a déclaré vendredi, lors de la conférence de presse étrangère, qu'un accord complet dans les vues relatives à la politique japonaise en Chine s'est réalisé entre M. Honda ministre du Japon à Nanking et M. Matsuoka qui a approuvé la politique de M. Henda tendant à soutenir le gouvernement national de Nanking et a également refusé, tout comme M. Honda, qu'une tierce puissance quelconque intervienne en médiatrice dans le conflit sino-japonais.

Les Chinois viennent de subir de fortes pertes

Tokio, 16. — Un communiqué militaire annonce que les 200.000 hommes de troupes chinoises qui opèrent dans les provinces de Chansi et de Ho-Nan, ont essupé des pertes terribles au cours de leurs récents combats avec les Japonais.

Dans la province de Ho-Nan les Japonais ont capturé plus de 7.000 officiers et soldats de la 5e armée chinoise.

Un autre communiqué, publié par les forces nippones qui opèrent sur la rive Nord du fleuve Jaune, annonce que la 5e armée chinoise a pedu 8.000 morts et un nombreux matériels. Les forces encerclées ne peuvent espérer aucun secours, tous les ponts étant aux mains des Japonais.

20 officiers et soldats condamnés pour désertion

Vichy, 16. — Le Tribunal militaire de la 13e région siégeant à Clermont-Ferrand, a jugé par contumace 20 officiers et soldats coupables de désertion à l'étranger et d'activité subversive au profit d'une puissance étrangère.

Le Tribunal, présidé par le lieutenant-colonel Péré, a prononcé les condamnations suivantes : 3 condamnations à mort, 2 condamnations aux travaux forcés à perpétuité, 9 condamnations à 20 ans de détention, 6 condamnations à 10 ans de réclusion.

Toutes ces peines ont été aggravées de la dégradation militaire.

La saisie des navires français aux États-Unis

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

La Martinique menacée

Washington, 16. — Certains milieux de la capitale fédérale sont d'avis que la rupture complète des relations diplomatiques entre Washington et Vichy est imminente et provoquerait le rappel de l'Amiral Leahy, ambassadeur américain à Vichy, dont on estime que la mission a échoué.

On croit, en outre, qu'après avoir confisqué les navires marchands français, le gouvernement américain envisagerait de s'emparer de la Martinique, où se trouvent plusieurs navires et 110 avions bloqués au moment de la signature de l'armistice, ainsi qu'une quantité d'or évaluée à 60 millions de dollars.

M. Roosevelt refuse de commenter son geste

Washington, 16. — Après avoir gardé la chambre pendant plusieurs jours, le Président Roosevelt a conféré de nouveau aujourd'hui avec les représentants de la presse. Il a refusé de commenter son « appel adressé au peuple français » et de répondre à la question de savoir s'il comptait rappeler de Vichy l'Amiral Leahy, ambassadeur des Etats-Unis, ou faire occuper la Martinique.

Relevant l'allusion que son appel adressé directement au peuple français laisserait supposer l'éventualité d'une rupture des relations diplomatiques avec la France, M. Roosevelt a déclaré : « La situation est trop sérieuse pour qu'on essaie d'interpréter mes déclarations. Comme la situation peut changer du jour au lendemain, il m'est impossible d'exprimer des « avis hypothétiques ». On devrait plutôt s'en tenir à des faits ».

Comme on lui faisait remarquer que la proclamation de la Mer Rouge comme zone de guerre constituait un fait concret, M. Roosevelt a répliqué que cela dépendait des détails et surtout de la question de savoir s'il s'agissait d'un « blocus effectif ».

Interrogé sur la demande de M. Stimson, ministre de la Guerre, tendant à protéger efficacement le trafic avec l'Angleterre, le Président a répondu évasivement, en disant qu'il s'agissait là du problème « très compliqué » bien connu.

Interrogé en outre sur la visite qui lui avait été faite hier par le ministre des Affaires Etrangères de l'Argentine, M. Roosevelt a dit que des questions intéressant l'hémisphère occidental avaient été examinées dans leurs grandes lignes au cours de cette entrevue.

UNE DÉCLARATION DE M. HENRI HAYE

Washington, 17. — M. Henri Haye, ambassadeur de France à Washington, a fait hier une déclaration à la presse américaine, dans laquelle il a dit notamment :

« Le peuple français, dans ses souffrances, dans sa détresse, a trouvé un grand chef derrière lequel il se range uni, en dépit de toutes tentatives de dissidence manifestées à l'étranger. Le peuple de France est confiant dans la sagesse et le patriotisme du Maréchal Pétain ».

UN ÉCHEC POUR LA DIPLOMATIE AMÉRICAINE

New-York, 16. — Les journaux new-yorkais soulignent la tendance du message que le Président Roosevelt a envoyé hier à la France, dans lequel il lui a demandé de ne pas soutenir une politique de collaboration germano-française.

Le correspondant de Washington du « New-York Times » fait valoir que cette tendance ressort non seulement du texte, mais également du fait que le message a été immédiatement envoyé à la France au moyen de la radio.

Le « New-York Daily News » défend la conception qu'une politique de collaboration germano-francaise signifie un échec sensible pour la diplomatie de Roosevelt et qu'elle serait considérée comme un coup sensible porté à la stratégie mondiale de Roosevelt, et qui par son importance, viendrait immédiatement après l'effondrement de l'armée française dans le courant de l'été dernier.

COMMENTAIRES ALLEMANDS

Berlin, 16. — La Wilhelmstrasse a refusé de prendre possession à l'égard du message de M. Roosevelt à la France, en déclarant que la réponse à ce message devait venir de Vichy et non pas de Berlin.

Les déclarations de M. Roosevelt ont naturellement retenu, dans une certaine mesure, l'intérêt des milieux politiques de la capitale du Reich qui, toutefois, adoptent une attitude purement expectative.

En ce qui concerne le reproche adressé à la France d'autoriser le transit d'armes, Berlin déclare que M. Roosevelt est mal venu, étant donné ses méthodes, de formuler de tels reproches.

Jamais l'Angleterre ou M. Roosevelt ne se sont émus lorsqu'il s'agissait de transports d'armes effectués par d'autres pays au profit de l'Angleterre.

Au demeurant, une énorme différence entre le fait qu'un avion fasse escale pendant quelques minutes en Syrie et celui du séjour de navires de guerre anglais, tel que le « Malaya » dans un port des Etats-Unis aux fins de réparation, pendant plusieurs semaines.

S'il existe des précédents, ils ont été créés exclusivement par les gouvernements anglais et américain.

Les milieux politiques berlinois n'ont pas été surpris par l'affirmation anglaise selon laquelle la France ne possédait plus de droit de mandat depuis qu'elle avait quitté la S.D.N. Berlin constate qu'il s'agit là d'une ruse typiquement anglaise. Les Japonais surtout doivent être surpris d'une pareille affirmation. Car ceux qui ont reconnu le mandat japonais ne pourraient faire ici aucune distinction.

Pour le reste, Berlin attire l'attention sur la guerre de la faim britannique contre la population civile de l'ancien allié français, en France occupée et non occupée et sur les agressions d'Oran et de Dakar.

Ces remarques, dit-on dans la capitale du Reich, suffisent à caractériser l'aspect moral de la question.

UN SÉNATEUR AMÉRICAIN « EXIGE » L'OCCUPATION DE DAKAR

Washington, 16. — Au cours des débats qui ont eu lieu au Sénat concernant la loi qui donne pouvoir au Président Roosevelt de saisir les navires étrangers mouillés dans les ports des Etats-Unis et dont le vote a déjà été signalé, le sénateur démocrate Lée a exigé que les Etats-Unis occupent Dakar et que la flotte américaine organise des convois.

« L'Angleterre, a dit le sénateur Lée, a perdu jusqu'à présent toutes les batailles livrées par elle à l'Allemagne. C'est pourquoi les Etats-Unis doivent agir énergiquement afin d'amener un changement dans le cours de la guerre. La journée de 24 heures et la semaine de 7 jours doivent être introduites dans toutes les branches de l'industrie de l'armement. On devra surseoir à la fabrication de tous produits de luxe ».

Après avoir été adoptée par le Sénat, la loi des pouvoirs a été transmise à la Chambre des Représentants qui devra débattre certains amendements de moindre importance.

INUTILE PROVOCATION

Washington, 16. — Par 43 voix contre 38, le Sénat a rejeté jeudi une proposition-annexe à la loi relative à la saisie des navires étrangers se trouvant dans les ports des Etats-Unis, en vertu de laquelle on interdirait la cession de pareils bateaux à toute autre nation belligérante. Les défenseurs du projet en question avaient qualifié de provocation belliqueuse inutile, une pareille cession à l'Angleterre.

« SANS ROOSEVELT, LA LUTTE SERAIT DÉJA TERMINÉE », ÉCRIT M. HEARST

Berlin, 16. — La presse allemande du matin s'occupe du réquisitoire du grand éditeur américain Hearst contre Roosevelt, publié par le « New-York Journal American », qui dit, entre autres, que, « sans le président, la lutte serait déjà terminée ».

Le « Voelkischer Beobachter » constate, à ce propos, que la période qui a précédé la guerre mondiale et le conflit actuel fournit à profusion des preuves flagrantes que Downing Street n'a jamais abandonné le vieux principe de la politique continentale anglaise d'exciter une nation européenne contre l'autre, afin de maintenir l'hégémonie de l'Angleterre sur le continent.

« Nous avons, à diverses reprises, attiré l'attention sur ces faits, souligne le journal, et les déclarations de Hearst confirment que l'on aboutit toujours au même résultat en voulant expliquer, même sans idée préconçue, la politique anglaise ».

Le « Berliner Boersen-Zeitung » écrit :

« Celui qui, comme Hearts, est si bien au courant du caractère criminel de la « politique européenne » britannique, est à même de juger ce que coûte à l'Angleterre, à cause de M. Roosevelt, le fait d'avoir perdu sa chance de s'en tirer à bon compte ».

L'U. R. S. S. PROTESTE CONTRE LA SAISIE D'UNE CARGAISON DE NAVIRE

Washington, 17. — Les milieux proches du département d'Etat confirment que l'U.R.S.S. a protesté contre la saisie de la cargaison d'un navire suédois destinée à l'U.R.S.S. Ces mêmes milieux déclarent que cette saisie avait été faite au moment où les produits exportables étaient déjà soumis à une licence spéciale d'exportation.

DES ÉQUIPAGES REFUSENT DE PARTIR POUR LA MER ROUGE

Baltimore, 17. — A la suite de la déclaration du Reich, proclamant la mer Rouge comme zone d'opérations, les équipages des bateaux en partance pour la mer Rouge ont réclamé des salaires plus élevés ainsi qu'une assurance spéciale.

Les équipages n'ayant pu obtenir satisfaction, les bateaux ne sont pas partis.

LA GUERRE NAVALE ET AÉRIENNE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Selon les premières informations, un avion anglais a été abattu.

UN CONVOI ANGLAIS ATTAQUÉ EN MÉDITERRANNÉE PAR L'AVIATION ITALIENNE

Rome, 16. — Un correspondant spécial de l'agence Stefani mande de l'île de Rhodes, qu'une formation de bombardiers italiens a attaqué au Sud-Ouest de l'île de Kasos, un convoi composé d'un croiseur lourd, deux destroyers, d'un vapeur de 15.000 tonnes et de deux autres de 8.000 tonnes chacun.

Malgré la vive riposte de D. C. A. le croiseur a été touché par deux bombes de calibre lourd. Il fut obligé de ralentir son allure, tout en donnant fortement de la bande. Tous les avions assaillants faisant partie de la formation, dont le capitaine avait été blessé au pied, sont retournés à leur base.

Une autre escadrille de bombardiers a attaqué un aérodrome de l'île de Chypre. Les aires d'envol et des hangars ont été détruits.

Deux destroyers qui se trouvaient en haute mer, n'ont pas engagé le combat.

UN VILLAGE BRETON DÉTRUIT PAR LE FEU

Brest, 17. — Un terrible incendie a complètement détruit le petit village de Kerlanden. Huit personnes ont été carbonisées.

MUTUELLE-RETRAITE DES A. C. DU NORD

On nous communique :

« Le Conseil de la Société de retraites des A.C., réuni en assemblée générale le dimanche 11 mai, a décidé de faire un prélèvement sur les fonds libres de la société pour effectuer un versement de 36 fr. (cotisation minimum statutaire) en 1941, au compte, à la Caisse Autonome, de chacun des sociétaires prisonniers

Les familles intéressées sont priées de se faire inscrire soit à leur section mutualiste locale, soit au siège de la société, 13, rue Jacquemars-Giélée, à Lille, en fournissant la preuve que le sociétaire est prisonnier. Cette preuve pourra consister en la simple présentation d'une carte de l'intéressé ».

AVIS AUX COMMERÇANTS

La Préfecture communique :

« Comme suite à l'information parue précédemment, l'autorité allemande fait connaître qu'elle met en circulation pour les ressortissants de l'armée allemande, en plus des cartes de rationnement, trois coupons donnant droit à un savon à barbe, une savonnette et 250 grammes de savon en poudre (5 tickets de 50 grammes).

Ces coupons sont imprimés en vert sur papier blanc et portent au centre de la case gauche la lettre « M » (militaire).

Ces dispositions sont valables pour le Nord et le Pas-de-Calais ».

NOS MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 59

HORIZONTALEMENT. — I. Miséricorde. Sert à marquer l'opposition entre deux idées. — II. Qui concerne le traité des moyens thérapeutiques en général. — III. Sera à la convenance. Sans ornement. — IV. Morceau de fer sur lequel tournent les pentures d'une porte. La plus belle de toutes. — V. Caractères des plus anciens alphabets germaniques. Note. — VI. Pays soumis à la juridiction d'un électeur. — VII. Pronom. Nom d'une voie dangereuse. Se rendra. — VIII. Préfixe. Les autres viennent souvent après. — IX. De bonne famille. Pronom. A l'origine d'un glacier. — X. Sans joie (pluriel). Fait bien dans un curriculum vitæ.

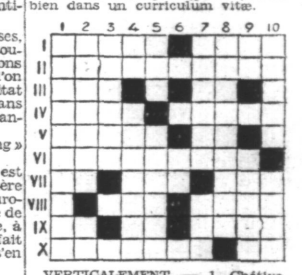

VERTICALEMENT. — 1. Chétivement. — 2. Tombé en s'affaissant sans fracas. Fin de verbe. — 3. Chef-lieu d'arrondissement sur la Loire. — 4. Deux lettres de Cologne. Conformes à la bienséance. — 5. Une des Cyclades. Loi. — 6. Entre une alternative. — 7. Plus petit. Adjectif numéral. — 8. Contrée de l'ancienne Gaule. — 9. Deux lettres de Fiume. Relâche. — 10. Faire ce qu'il faut pour récolter. Bons dieux.

SOLUTION DU PROBLEME 58

HORIZONTALEMENT. — I. Exceptera. — II. Peureux. II. — III. I.N. Ira. — IV. Ovation. — V. Epaisseur. VI. U.H. Saintes. — VII. Got. Ré. Ive. — VIII. Ebre. Blé. — IX. Néon. Riens. — X. Espèces. Té.

VERTICALEMENT. — 1. Ept. Eugène. — 2. Xénophobes. — 3. Cu. Va. Trop. — 4. Errais. E.N.E. — 5. Pé. Tsar. — 6. Tunisie. Ré. — 7. Ex. O.E.N. Bis. — 8. Inutile. — 9. Air. Rêvent. — 10. Laisse. Se.

L'Homme A l'Hispano

Par Pierre FRONDAIE

— 28 —

— Guettez monsieur en bas et prévenez-le.

Le mari sourit un peu plus. Quand il fut seul, il ricana :

— Combien donnez-vous par mois à votre confidente ?

— Est-ce que je vis de votre argent ? dit Stéphane.

— Non. Pas plus que moi du vôtre.

Il lui rit au nez.

Elle fut stupéfaite ; elle pensa qu'il était devenu fou ; mais elle se rappela qu'il buvait. Elle lui demanda s'il était ivre.

Il répondit :

— Naturellement, je suis ivre. Je suis toujours ivre. Ça m'éclaircit les idées. C'est excellent pour mes expériences psychologiques.

— Vous êtes venu faire une expérience ? demanda-t-elle.

Il fit signe que oui.

Elle le regardait et elle dit qu'elle allait le mettre à la porte. Alors son œil fut dangereux. Il articula :

— Je voudrais voir ça.

Son accent anglais s'était brusquement augmenté. Il errait dans le salon. Toujours immobile et calme, elle continua :

— Vous pourriez le voir. Est-ce qu'au Maroc vous avez perdu la notion exacte de vos droits et de leurs limites ? Est-ce que vous croyez être un mari, par hasard ? Le fait de vous avoir appartenue n'implique pas, j'imagine, que je vous appartienne encore. Il y a longtemps que nous nous sommes expliqués. Six mois de mariage ont suffi pour que je sois, en réalité, votre veuve. Depuis trois ans vous n'êtes pour moi qu'un ami...

— Un excellent ami... murmura-t-il.

Il avait pris un air fourbe, mais elle continuait avec une netteté grandissante, toujours debout à la même place :

— Un ami ? Non. A Biarritz, quand j'ai refusé de me laisser emporter en voyage comme une valise, j'ai été fixée sur vos sentiments. Vous êtes parti le lendemain sans me revoir et sans prendre congé. C'est très bien. Vous êtes libre comme je le suis... Mais de quel droit entrez-vous dans ma chambre sans être annoncé ? Vous entrez et vous cassez un table ! Vous êtes fou ! Et ici ? Qu'est-ce que vous faites ici ?

— Et vous ?

Il était à deux pas d'elle. Elle le toisa, décidée à en finir.

— Je vais vous le dire si vous le souhaitez.

Il répondit :

— Je le sais.

Elle sourit avec mépris :

— Alors, tout va bien. Allez-vous-en. Et, n'est-ce pas, gardez-vous désormais de violences de ma